

Revue française de comptabilité

DOSSIER

GOVERNANCE DES ENTREPRISES

Bonnes pratiques de gouvernance dans les PME/ETI |
La SAS : une organisation adaptée aux holdings |
La SA et ses deux modes de gouvernance | La raison d'être
de l'entreprise | Rapport sur le gouvernement d'entreprise |
La gouvernance dans les entités ESS | Contrôle interne
et gouvernance d'une organisation | Gouvernance et RSE

COMPTABILITÉ

Traitement comptable
des changements de méthodes
comptables et corrections
d'erreurs

FISCALITÉ

TVA intracommunautaire :
comment complexifier des
mesures de « simplification »

DIPLÔME D'EXPERTISE COMPTABLE

Savoir rebondir après un échec
à la soutenance

Mémoire DEC

Rebondir suite à un échec à la soutenance



Par Bruno Delhoustal
Diplômé d'expertise comptable*

Les résultats de la session de mai seront dévoilés début juillet et près d'un quart des candidats n'obtiendront pas la moyenne à l'épreuve, impliquant une élimination de la session (peu importe leurs résultats aux autres épreuves). Ce résultat ne constitue en rien une fatalité pour le candidat mais cela implique une remise en cause plus ou moins profonde de son approche afin de réussir son prochain passage devant les examinateurs.

Voici quelques conseils à son attention.

Bien que le taux de réussite à l'épreuve du mémoire du DEC varie entre 75 % et 80 %, la moyenne à l'épreuve n'est pourtant pas très élevée : elle évolue au gré des sessions entre 10,7/20 et 11/20. Et pour cause, près de la moitié des candidats obtiennent une note entre 10 et 12. Mais attention, toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire !

Un 4.1 à l'agrément ne garantit en rien la réussite à l'épreuve

Il apparaît important ici de faire tomber un mythe : l'obtention d'un 4.1 n'implique en rien une réussite systématique du candidat. Prenons la métaphore d'un restaurant : un client commande un plat proposé par le restaurateur, si alléchant et savoureux que peut paraître le plat sur la carte, c'est bien sa réalisation finale dans l'assiette qui sera jugée par le client.

Cette illustration culinaire permet de rappeler que l'examineur a validé un sujet, un plan et une approche choisie par le candidat. L'examineur a vérifié l'adéquation entre cette proposition et les attentes de l'épreuve et des professionnels. Le candidat doit donc tenir ses engagements et apporter véritablement à la profession une approche originale, agrémentée d'outils opérationnels et illustrée de pratique professionnelle.

Représenter le mémoire à la prochaine session

Attention à ne pas confondre vitesse et précipitation. Représenter le mémoire à la prochaine session implique, à compter de la réception des résultats, de produire une

nouvelle version en moins de 8 semaines (l'échéance pour soutenir à la session de novembre impliquant un dépôt du mémoire au plus tard le 31 août). Cela peut paraître envisageable pour le candidat ambitieux, et souvent pressé de clôturer un cursus académique post-baccalauréat de 8 années.

Toutefois, étant donné que cela constitue un défi en soi nécessitant une approche de type « gestion de projet » (intégrant la phase de diagnostic des causes d'échec, la mise en œuvre des mesures correctrices, une relecture complète du mémoire et la reprographie), la sagesse et la prudence recommandent au candidat de laisser passer une session pour sécuriser sa démarche et ainsi représenter sereinement un mémoire de qualité. Représenter le mémoire à la session suivante suppose que les remarques des examinateurs soient mineures.

Un diagnostic nécessaire des causes d'échec

Le candidat aura peut-être détecté des signes avant-coureurs de son échec par les remarques orales faites par les examinateurs lors de la soutenance. Sans présager de la note finale obtenue, celles-ci peuvent permettre au candidat d'identifier les axes de faiblesses de son mémoire. Lors de la publication des résultats début juillet, le candidat recevra également la feuille de notation de sa soutenance (complétée par la commission d'examen), indiquant les points de faiblesses du mémoire et de la soutenance. Ceux-ci doivent véritablement être analysés afin de modifier en conséquence la nouvelle version. Le candidat peut solliciter un/des avis extérieur(s) (maître de stage,

collègue diplômé, formateur...) pour l'aider à comprendre les remarques reçues des examinateurs.

Par ailleurs, le candidat se voit attribuer une décision parmi quatre possibles :

- réécrire le mémoire en tenant compte des observations du jury ;
- réécrire le mémoire avec le conseil (et non l'obligation) du jury de représenter une notice pour sécuriser la démarche ;
- soumettre une nouvelle demande d'agrément avant réécriture ;
- changer de sujet et soumettre une nouvelle demande d'agrément.

A l'issue d'une première soutenance, seules les décisions n° 1 et n° 2 peuvent être prononcées.

Comblers les manques et apporter une valeur ajoutée à la profession

Sans prétendre à être exhaustives, voici quelques causes d'échec relativement fréquentes :

Un mémoire qui s'est écarté de l'approche validée par l'agrément¹

Il s'agit là d'une cause majeure d'échec.

* Bruno Delhoustal est lauréat du concours des meilleurs mémoires du DEC organisé par le CSOEC et la CNCC.

1. Le lecteur pourra utilement se référer à l'article intitulé « Rebondir avec un 4.2 à la demande d'agrément » publié dans le mensuel n° 530 de la Revue Française de Comptabilité. Cet article propose le décryptage de causes fréquentes de décision « 4.2 » à la demande d'agrément.





L'examineur a validé, sur la base de critères précis et détaillés, l'approche proposée dans la notice. Ce processus doit, en principe, éviter la réalisation par le candidat d'un mémoire trop théorique ou d'un mémoire se contentant d'une synthèse de mémoires préexistants. Un mémoire qui s'écarte significativement de la notice agréée présente le risque de ne plus être en adéquation avec les attentes des examinateurs.

Un mémoire présentant des faiblesses de fond

Le candidat ne peut se contenter d'approximation ou d'arguments non démontrés. Le candidat doit justifier utilement ses propos sur la base d'expériences professionnelles, d'avis de spécialistes ou de sources bibliographiques adaptées (faut-il rappeler que citer des propos sans leurs sources constitue du plagiat qui peut exposer le candidat à des poursuites ?).

Un mémoire présentant des faiblesses de forme

Le candidat dispose du DSCG, un diplôme de niveau Master, complété au minimum de 3 années exigeantes d'expérience professionnelle. Il n'est pas concevable pour les examinateurs de valider un mémoire présentant un nombre important de fautes de grammaire, d'orthographe et/ou de conjugaison. Ce point est d'autant plus inacceptable lors d'un second voire d'un troisième passage de soutenance : la forme doit être irréprochable. Pour rappel, le mémoire a pour vocation à être référencé sur Bibliothèque pour une utilisation concrète par des experts-comptables.

Valoriser les évolutions entre les deux versions auprès de la commission d'examen

La note liminaire

A cet effet, le candidat établira une note liminaire à l'attention des examinateurs. Cette note, obligatoire et placée au début du mémoire, devra permettre d'identifier les évolutions apportées par le candidat entre les deux versions du mémoire. Le candidat devra donc mettre le plus possible en avant les modifications entreprises, en les mettant notamment en lien avec les remarques formulées par les examinateurs tant à l'oral que sur la feuille de notation de la soutenance. Le candidat n'évoquera donc ici que les éléments les plus significatifs : rien ne sert de préciser les évolutions trop élémentaires considérées comme un prérequis minimum

(correction des fautes détectées, respect des contraintes de forme de la note du jury...). Il convient de rappeler que les examinateurs disposent de toutes les versions du mémoire et seront à même de vérifier les modifications apportées par le candidat.

En revanche, l'ajout d'outils opérationnels, d'illustrations pédagogiques (cas fil rouge par exemple), de références à la pratique professionnelle sont des points à valoriser utilement.

Conserver ou changer d'examineurs

Le candidat se posera ensuite une question : faut-il conserver la même commission d'examen de la précédente soutenance ou doit-il en changer ? Il s'agit là d'un choix très personnel. Il convient au préalable de rappeler qu'il y a plusieurs centaines d'examineurs à la soutenance du DEC mais dont les exigences et les attentes sont pour autant dictées par des consignes communes et précises permettant une évaluation la plus objective possible des candidats.

Si le candidat considère que les évolutions nécessaires pour satisfaire aux remarques issues de la soutenance sont suffisamment claires et concrètes, peut-être est-il préférable de conserver la même commission d'examen. En effet, les examinateurs sauront reconnaître au candidat le travail complémentaire apporté et ainsi le valoriser au moment de la notation.

Dans tous les cas, cette décision nécessitera au préalable de la part du candidat une remise en question de son travail afin d'identifier les faiblesses relevées par les examinateurs. Le candidat qui souhaiterait « retenter sa chance » une seconde fois auprès d'une autre commission d'examen en limitant les modifications apportées prend un risque majeur, celui d'un nouvel échec.

Adapter la soutenance

Le candidat dispose de dix minutes pour exposer son travail. Il devra donc ici rappeler le travail effectué, les objectifs du mémoire et les apports à la profession. Il saura insister sur les évolutions réalisées entre les deux versions afin de démontrer aux examinateurs qu'il a tenu compte des remarques émises.



Il faut rappeler qu'un mémoire de qualité ne s'élabore pas dans la précipitation. Plus le

travail sera réfléchi et mûri par le candidat, plus la soutenance sera facilitée et le résultat valorisé par les examinateurs.

Retour d'expérience

par Guillaume PITIOT, diplômé d'expertise comptable

« Après une première soutenance ayant abouti à un échec, une remise en cause globale de mon mémoire était nécessaire. J'ai souhaité me laisser un an pour réécrire mon mémoire afin de mettre en place une méthodologie appropriée. Cette méthodologie avait plusieurs objectifs :

- une relecture et une remise en cause de mon premier mémoire ;*
- l'identification des motifs de mon échec (sur la base des remarques formulées par le jury). Cette étape est primordiale et nécessite de prendre un recul important. Il ne faut pas hésiter à se faire assister par des professionnels expérimentés sur la thématique du mémoire et par un formateur quant au suivi d'une méthodologie adéquate et en lien avec les attentes du jury ;*
- la mise en place d'un rétroplanning de rédaction (de manière identique au premier mémoire) ;*
- la valorisation des modifications apportées à la première version de mon mémoire. Ces évolutions, notamment reprises dans la note liminaire, doivent être ressenties par le jury tout au long de la lecture du mémoire : en l'occurrence, j'ai opté pour l'illustration pratique par un cas fil rouge, l'ajout de témoignages corroborant mes propositions ... ;*
- la préparation de la soutenance orale qui a pour objectif de rappeler l'intérêt du sujet et les apports concrets du mémoire. Il faut également mettre en avant et valoriser les évolutions apportées en démontrant avoir pris en compte les remarques formulées lors de la première soutenance.*

La remise en cause de mon mémoire a été une étape difficile après mon échec. Elle nécessite un véritable investissement au cours duquel il ne faut pas hésiter à se faire assister. Je suis ainsi passé de 8/20 à 12/20 et suis désormais diplômé ! »

Pour rappel, ces propositions n'engagent que leur auteur et ne sauraient en aucun cas constituer une prise de position officielle du jury.